Province de 4000 LIEGE
Arrondissement de 4000 LIEGE

COMMUNE de
4607 D A L H E M

Services administratifs :
Rue de Maestricht 7
4607 DALHEM (Berneau)

Tél. : (04) 379.18.22
379.49.08
Fax : (04) 374.24.29

N° d'entreprise (ou BCE) :
0207.340.468

info@commune-dalhem.be
www.dalhem.be

Agent traitant :
B. DEBATTICE, Chef de bureau administratif
Ligne directe :
04/374.74.32
Courriel :
beatrice.debattice@commune-dalhem.be

EXTRAIT DU CODE
DE LA DEMOCRATIE LOCALE
ET DE LA DECENTRALISATION

Art. L 1122-17. Le conseil ne peut prendre de résolution, si la majorité de ses membres en fonctions n'est présente.
Cependant, si l'assemblée a été convo--quée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre des membres présents sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

COMMUNE DE 4607 DALHEM

Madame, Monsieur le Conseiller,
est invité(e) à se trouver à la séance du Conseil communal qui se tiendra
à la Maison communale, rue Général Thys n° 27,
le ***JEUDI 30 NOVEMBRE 2023 à 20H00***

ORDRE DU JOUR

SÉANCE PUBLIQUE

1. Opération de Développement Rural – Présentation du diagnostic par le bureau d'étude SEN5
2. Approbation du procès-verbal de la séance publique précédente
3. Police – Arrêtés de police – Prise de connaissance
4. Jeunesse - Affiliation 2024 au CRECCIDE asbl – Convention de partenariat 2024
5. Patrimoine communal – Permis d'urbanisation communal – Clos du Grand Sart à Mortroux – Vente de 4 lots à bâtir – Attribution des lots
6. Intercommunales - Intradel – Désignation des délégués de la Commune aux assemblées générales – Remplacement d'un délégué démissionnaire
7. Commission Paritaire Locale (CoPaLoc) – Désignation des membres du P.O. – Remplacement d'un membre suppléant démissionnaire

HUIS CLOS

8. Approbation du procès-verbal de la séance à huis clos précédente
9. Personnel communal – Désignations et remplacements - Ratifications
10. Enseignement / Personnel enseignant définitif – Disponibilité pour convenance personnelle précédant la pension de retraite type I à temps plein

Dalhem, le 21 novembre 2023.

PAR LE COLLEGE,

La Directrice générale, Le Bourgmestre,

J. LEBEAU A. DEWEZ